



VILLE DE NICE
www.nice.fr

COMITÉ CONSULTATIF
DOYEN JEAN LEPINE

AIDES DE LA VILLE DE NICE COMITE DOYEN JEAN LEPINE

OBJECTIFS (En vertu de la délibération du 13 février 2009)

Afin de soutenir des actions visant à favoriser le rayonnement intellectuel, scientifique et culturel de la Ville de Nice, la municipalité lance un appel à candidatures pour l'attribution d'aides financières. Toutes les disciplines enseignées à l'université sont concernées : Droit et Sciences Economiques, Lettres et Sciences Humaines, Art, Musique, Médecine et Sciences.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES AIDES

Les aides seront attribuées à des projets visant à :

- organiser des réunions (colloques, séminaires, congrès) **de portée internationale à Nice.**
- réaliser toute action susceptible de développer **le patrimoine culturel niçois.**
- permettre **exceptionnellement** d'acquérir ou d'améliorer un équipement spécifique dans le cadre d'une recherche ne bénéficiant pas déjà d'un soutien institutionnel (INSERM, CNRS, INRIA, CEA, Observatoire de la Côte d'Azur...)

DEMANDEUR

Nom

Prénom

Qualité/Profession

Institut – Centre – Laboratoire :

Autre

Sigle

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone bureau

Téléphone cellulaire

Télécopie

Courriel

CATEGORIE CONCERNEE

DROIT ET SCIENCES ECONOMIQUE

MEDECINE

LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

SCIENCES

PRESENTATION DU PROJET

Libellé du projet

Résumé du projet

MONTANTS DU PROJET

Montant total de l'opération

Montant de la subvention sollicitée

Détail de la subvention faisant apparaître éventuellement des cofinancements

PORTEE DU PROJET

Lieu de la manifestation

Date de réalisation

Nombre de participants

Nombre d'intervenants

Manifestation récurrente

OUI

NON

Si OUI : joindre un compte rendu de la manifestation précédente en indiquant les retombées et le nombre de participants.

DATE :

SIGNATURE :

AVIS DU DIRECTEUR DE LABORATOIRE :

VISA DU REPRESENTANT LEGAL :

PIECES A FOURNIR*

Pièces à joindre en double exemplaire :

- **Fiche de renseignements complétée (C.V, résumés d'activités et de réalisation, programme, etc...)**
- **Note (situation et intérêt du projet, résultats attendus)**
- **Budget prévisionnel détaillé de la manifestation ou du projet**
- **Liste des publications dont le demandeur a été auteur ou co-auteur**
- **Relevé d'identité bancaire**

Le secrétariat du Comité Doyen Jean Lépine se réserve le droit de solliciter toutes les précisions utiles à la compréhension du dossier et à son étude par le Comité

Mairie de Nice
Comité Doyen Jean Lépine
Président: Monsieur Xavier LATOUR
Pour tout renseignement s'adresser à :
Mairie de Nice
5 rue de l'Hôtel de Ville
Direction enseignement supérieur, recherche et innovation
06364 NICE Cedex 4
candidature.esr@nicedazur.org

**Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique nécessaires à l'exécution d'une mission d'intérêt public mis en œuvre par la Direction Enseignement supérieur et Recherche de la Métropole Nice Côte d'Azur.*

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées à ce titre conformément à l'article 6.1 (e) et (c) du RGPD

Les données enregistrées sont réservées à l'usage du personnel habilité de la Direction Enseignement supérieur et Recherche de la métropole Nice Côte d'Azur aux seules fins définies ci-avant et sont conservées deux ans dans ce cadre.

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, vous devez vous adresser à la Direction Enseignement supérieur et Recherche de la Métropole Nice Côte d'Azur à l'adresse mail candidature.esr@nicecotedazur.org.

Vous pouvez adresser une réclamation -en ligne ou par voie postale- auprès de la CNIL si vous estimez -après avoir contacté la Direction Enseignement supérieur et Recherche de la Métropole Nice Côte d'Azur, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.